

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 10 novembre 2017

10^{ème} **Commission N**° CP-2017-10-10-3

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et infantile

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2017 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN EN FAVEUR DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS PAUSE FAMILLE DE MULHOUSE DROUOT

Résumé : La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF) propose à la signature du Département la reconduction pour une année de la convention d'objectifs et de financement relative au lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « Pause Famille » de Mulhouse Drouot échue au 31 décembre 2016.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de paiement de la prestation de service versée par la CAF pour ce lieu d'accueil pour l'année 2017.

Le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « Pause Famille » a été créé en septembre 2007 par une équipe de professionnels de l'Espace Solidarité MULHOUSE Drouot. Les objectifs de ce LAEP s'inscrivent dans les actions de prévention précoce et de soutien à la parentalité tout en proposant un accompagnement du lien familial dans un espace convivial.

Initialement situé au sein des locaux de l'Espace Solidarité Drouot au 28 rue du 57ème Régiment de Transmissions à MULHOUSE, le LAEP a été fermé du 24 août 2015 au 5 septembre 2016 du fait de la réorganisation des locaux de l'espace PMI Drouot et a déménagé au 67 rue de Sausheim à MULHOUSE.

Le financement en est principalement assuré par le Département dans la mesure où le personnel est mis à disposition par le service de PMI, les locaux l'étant par la M2A.

Néanmoins, depuis 2010, le Département bénéficie de la prestation de service proposée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin dont le montant prévisionnel est de 3 592,26 €.

Le versement de cette prestation pour l'année 2017 est conditionné par le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de paiement de celle-ci.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention de partenariat soumise par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour 2017 en faveur du lieu d'accueil enfant parents « Pause Famille » de Mulhouse Drouot, jointe en annexeet de m'autoriser à la signer.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable en date du 13 octobre 2017.

La recette, d'un montant prévisionnel de 3 592,26 €, est à imputer au programme G622, fonction 41, chapitre 74, nature 7475.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT